



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Prestations du transport de personnes (PV-L)

Description

La statistique **Prestations du transport de personnes** indique les prestations de circulation (véhicules-km) et de transport (nombre de personnes, personnes-km) réalisées en Suisse par des véhicules motorisés privés pour le transport de personnes, immatriculés en Suisses et à l'étranger. Ces prestations sont différenciées suivant la catégorie de véhicules (ex: voitures de tourisme, motocycles, etc.).

Disponible depuis:

1950. L'OFS calcule ces prestations depuis 1994. Les données des années précédentes ont été fournies par le Service d'étude des transports (Office fédéral du développement territorial ARE) et reprises dans les séries chronologique de l'OFS.

Univers de base:

Véhicules de transport de personnes immatriculés en Suisse et à l'étranger circulant en Suisse

Caractères relevés:

Véhicules-kilomètres, personnes, personnes-kilomètres

Méthodologie

Type de statistique:

Statistiques de synthèse. Les sources pour le transport de personnes sont:

- Microrecensement mobilité et transports (MRMT)
- Enquête sur le trafic de voyageurs à travers les frontières et les Alpes (A+GQPV)
- Statistique relative au parc des véhicules routiers (MFZ)

Degré de régionalisation:

Suisse

Périodicité:

Annuelle. Les résultats sont généralement disponibles à l'automne suivant l'année de référence.

Période de référence:

Année civile

Politique de révision

Révisions de routine:

Une partie des données utilisées pour le calcul des prestations du transport de personnes n'est seulement enquêtée tous les 5 ans. Pour les années sans enquête, les données doivent donc être estimées au moyen de variables auxiliaires (extrapolation). Une fois les résultats de la nouvelle enquête connus, la série chronologique est adaptée rétroactivement entre les deux années d'enquête les plus récentes et ainsi consolidée (interpolation).

Révisions méthodologiques:

1994 : adaptation de la méthode en raison de nouvelles sources

2020 : pour tenir compte de l'impact de la pandémie de COVID-19, les extrapolations ont été ajustées à l'aide de facteurs de correction.

Bases légales

- Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01)
- Lois fédérales sur l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales

Organisation

Office fédéral de la Statistique (OFS)

Section MOBIL
Transport de personnes
+41 58 463 64 68
verkehr@bfs.admin.ch
